

Contrôle d'une élévateur à plate-forme mobile.

P2: L'UTILISATION DE L'APPAREIL DE LEVAGE/L'ASSENEUR PEUT ÊTRE CONTINUÉE. NÉANMOINS IL FAUT REMÉDIER AU PLUS VITE À LA (AUX) REMARQUE(S) CITÉE(S). (VOIR FICHE EN ANNEXE)

Date: 27/09/2023 Inspecteur: Daniel Godin

Mentor:

Étiquette d'identification: 19

Référence client: RMS8

Date rapport: 27/09/2023

L'inspection suivante doit avoir lieu avant: 27-12-2023

Adresse de l'installation

Rue Les Plénesses
 Numéro 76
 Boîte
 Postcode 4890
 Commune Thimister-Clermont
 Pays Belgique

Propriétaire

Nom RMS8
 Rue Rue des Waides
 Numéro 9
 Boîte
 Postcode 4890
 Commune Thimister
 Pays Belgique

Entrepreneur

Nom RMS8
 N° TVA BE 0891 617 862
 Numéro de téléphone +32 87 78 72 30
 E-mail info@rms8.be

Type de contrôle: Périodique (Législation : voir section "notes")

Marque Haulotte

Type HA15IP

Charge max. 230 kg

Nombre de personnes max. 2

Limiteur de charge présent:

Oui

Test limiteur de charge avec poids fait le:

Date: 13/06/22

N° de série / N° client 2079567

Année de construction 2020

Châssis Roues/wielen

Date d'expiration: 13/06/23

	Emplacement du contrôle: Chantier /werf					
Critères de contrôle administratifs périodique	BON	PB	PA		Remarques	Image
Rapport positif de mise en service présent. voir rapport of	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		Indienststelling /mise en service Socotec 12/06/2020 N°11699/026/2	
Critères de contrôle techniques - Trimestriel	BON	PB	PA	P3	Remarques	Image
Identification T	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Positionnement et ancrage	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Châssis T	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Commande/commande au sol 3M	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Fin de course/amortisseurs 3M	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Alimentation T	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Habitacle/plate-forme/cabine 3M	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Dispositif de levage 3M	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	-Impossible de faire un test du limiteur de charge sur chantier extérieur , charge pour effectuer le test non disponible, test de charge à effectuer lors du prochain contrôle au dépôt -Onmogelijk om de lastbegrenzer op een externe locatie te testen, belasting om de test uit te voeren niet beschikbaar, belastingtest uit te voeren tijdens de volgende inspectie in het depot.	
Descente de secours T	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		

	Emplacement du contrôle: Chantier /werf				
Dispositif d'inclinaison 3M	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

INFRACTIONS/REMARQUES/NOTES

- Impossible de faire un test du limiteur de charge sur chantier extérieur , charge pour effectuer le test non disponible, test de charge à effectuer lors du prochain contrôle au dépôt
- Onmogelijk om de lastbegrenzer op een externe locatie te testen, belasting om de test uit te voeren niet beschikbaar, belastingtest uit te voeren tijdens de volgende inspectie in het depot.

NOTES

- L'examen dont ce rapport résulte ne peut en aucun cas être utilisé comme « déclaration » type IIA ou IIB de la directive machines 2006/42 et l'AR 12/08/2008.
- Un élévateur à plate-forme mobile rentre dans le champ d'application du R.G.P.T., l'AR du 05/05/1995 ou l'AR 12/08/2008 (avec CE) ou l'AR 12/08/1993 (sans CE).
- Le contrôle dont ce rapport résulte, a été effectué sur base du RGPT art. 281.
- Les contrôles se font sans démontage préalable. Ils sont limités à une vérification visuelle, l'inspection du bon état des composants non-électriques qui peuvent être atteints en sécurité et l'inspection du fonctionnement de l'appareil.
- Le contrôle de l'installation électrique de l'appareil ne rentre pas dans la mission de ce contrôle.
- Selon Codex Art. IV.2-11, les rapports, documents et attestations sont tenus à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance. Ils doivent en plus être communiqués au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, ou, en l'absence d'un comité, à la délégation syndicale et, en l'absence d'une délégation syndicale, aux travailleurs conformément à l'art.53 de la loi 04/08/1996.

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 12:15 à 12:35

L'inspecteur Daniel Godin


 Daniel Godin - ACEG #100

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481



